Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, avis public est donné, par les présentes, par la soussignée, Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

RÈGLEMENT NUMÉRO 558-2018 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 548-2016 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE (AVEC MODIFICATIONS)

Lors de la réunion du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue le 15 janvier 2018, au 216 Route 271, à Saint-Benoît-Labre, le règlement numéro 558-2018 remplaçant le règlement numéro 548-2016 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Benoît-Labre a été adopté.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire au bureau municipal, situé au 216, Route 271,

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 8e jour du mois de février 2018

Édith Quirion
Directrice Générale/Sec.-Trés.